 **Compte Rendu GT IGRR**

 12/10/2017 Section HdF

*Aujourd’hui avait lieu, dans les locaux parisiens de l’AEFE, le Groupe de Travail relatif aux Instructions Générales du Recrutement des Résidents. A l’occasion de ce GT, nous avons pu dresser un bilan du recrutement de la dernière campagne, nous avons également évoqué, dans un deuxième temps, les perspectives et les pistes pour la prochaine session de recrutement.*

Le bilan fait état de 715 postes de résidents à pourvoir lors de la dernière campagne de recrutement. Nous déplorons, malheureusement, un nombre trop conséquent de refus de détachement. Ils s’élevaient cette année à 158 (bien au-delà des moyennes habituelles, plus du double pour être plus précis). Parmi ces 158 refus de détachement, 67 l’ont été pour des collègues néo-titulaires (51 premier degré, 16 second degré). L’AEFE nous a réaffirmé qu’elle était régulièrement en contact avec le Ministère pour tenter d’obtenir un traitement différencié des candidats néo-titulaires anciennement recrutés locaux dans le réseau.

Pour conclure sur ce bilan, ce sont, au final, 124 postes qui n’ont pu être pourvus sur des contrats résidents

Nous dénonçons, bien évidemment, cette difficulté à obtenir les détachements, difficulté qui va à l’encontre des besoins de mobilité exprimés par nos collègues dans leurs perspectives de carrière.

Pour tenter de remédier à ce «phénomène» qui prend de l’ampleur, nous avons proposé que le calendrier de recrutement soit avancé. Nous pensons qu’il s’agit là d’un levier important pour tenter d’inverser cette tendance négative. La demande du Se-Unsa a été entendue. Ainsi, pour la prochaine campagne, le calendrier des CCPL a été avancé d’une semaine pour arriver à moyen terme, dans les 2 ou 3 prochaines années, à boucler la phase de recrutement fin janvier début février au plus tard.

En ce qui concerne la phase de recrutement à proprement dit, il a été évoqué le problème posé par l’absence de note de certains candidats. Pour cette année de transition, il semblerait qu’une note médiane prenant appui sur les anciennes grilles d’inspection soit attribuée aux candidats se retrouvant dans cette situation.

Hormis ces deux changements, nous n’avons pas souhaité, pour cette phase transitoire, apporter de profonds changements à ces IGRR. Nous n’avons pas voulu nous prononcer en faveur d’une limite de temps pour les recours engagés par nos collègues à la suite d’un refus de détachement. Nous comprenons l’importance de mettre au plus vite un terme au recrutement pour des soucis d’organisation mais nous ne pouvons aller à l’encontre de ce droit accordé à nos collègues. Nous n’avons pas non plus voulu limiter dans le temps la priorité accordée aux collègues néo-titulaires lors des commissions de recrutement.

Pour cette année donc, ces IGRR resteront identiques à celles de la précédente campagne.